

DAJI/SAI/DLH/TL/DS-2024-2025-156

**Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Davy LILA-HELMER,
Directeur général des services adjoint
Directeur de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles**

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°17-02-2025 du 17 février 2025 relative à l'élection de Monsieur Jean-François HOARAU à la Présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-246 en date du 1^{er} juillet 2023 portant nomination de Monsieur Davy LILA-HELMER, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles, en qualité de Directeur général des services adjoint ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Davy LILA-HELMER, Directeur général des services adjoint, et Directeur de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, à effet de signer, au nom du Président de l'Université :

- les arrêtés électoraux et tous les actes relatifs aux processus électoraux internes à l'établissement, notamment les conseils centraux, les conseils de composantes et les instances représentatives des personnels.

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 17 février 2025

Le délégué,
Pr. Jean-François HOARAU

**Président de l'Université
de La Réunion**



Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des Universités,
le **18 FEV 2025**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

18 FEV 2025